

tenues jusqu'à présent, négociations dont le Canada est sorti perdant, que nous perdrons nos programmes sociaux actuels.

Le secrétaire parlementaire et d'autres députés nous traitent d'alarmistes, mais cette crainte est logique. Pour être paranoïaque, il faut avoir peur d'un danger inexistant. Nous essayons de faire comprendre que l'engagement de négocier au cours des cinq ou sept prochaines années ce qui constitue une pratique commerciale injuste fait peser un grave danger sur les programmes sociaux canadiens. Le comité permanent des affaires extérieures et du commerce international a entendu les témoignages de nombreux hommes et femmes d'affaires sur ce sujet. Peu importe les divergences de vue entre le secrétaire parlementaire et moi sur le résultat final de ces négociations, les gens d'affaires sont venus devant le comité et ont dit, chacun comme ils le percevaient, si oui ou non l'obligation de

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

payer l'assurance-maladie des employés était un facteur déterminant de la compétitivité.

C'est tout ce qu'il importe de savoir. Point n'est besoin de prédire avec exactitude si oui ou non nos programmes ou ceux des Américains subiront des modifications. Il reste qu'il n'appartenait auparavant qu'à nous, et à nous seuls, de décider quel système de soins de santé nous voulions, mais que cela deviendra l'enjeu de négociations entre le Canada et les États-Unis. C'est tout à fait inacceptable.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le lundi 20 juin 1988, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 00.)